

PREMIERE  
EXPEDITION

S.E.L.A.R.L.  
GRIFFON-WARET  
ASSOCIES  
HUISSIERS DE JUSTICE  
ASSOCIES

26 rue du Docteur ROUX  
BP 83  
92704 COLOMBES CEDEX

Tél. : 01 42 42 66 35  
Fax : 01 42 42 77 79

griffonclotilde@huissier-  
colombes.com

Références bancaires :

CDC  
Banque : 40031  
Guichet : 00001  
Compte : 0000350615C  
Clé RIB : 63

Accepte le paiement par carte  
bancaire (possible par téléphone)

IBAN :  
FR62 4003 1000 0100 0035 0615 C63  
BIC : CDC GFR PPXXX

ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE

REFERENCES A  
RAPPELER  
MD:23965

COUT DE L'ACTE	
Emol.	22,52
SCT	7,67
-----	
H.T.	30,19
Tva 20%	6,04
Taxe	13,04
Timbres	2,52
-----	
T.T.C	51,79

**SOMMATION DE FAIRE**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE  DEUX JANVIER

Nous, Fabienne CHEVRIER de ZITTER et Matthieu ASPERTI, Huissiers de Justice associés au sein de la Société Civile Professionnelle Fabienne CHEVRIER de ZITTER et Matthieu ASPERTI, Audienciers près le Tribunal de Commerce de Paris, et Quentin DUHAMEL, Huissier de Justice salarié au sein dudit office, demeurant 1 Quai de la Corse 75004 PARIS, l'un de nous soussigné,

A :

**Monsieur Jacques JEAN PAUL MARTIN**

En qualité de président du SIPPPEC,  
Tour Gamma B,  
193-197 rue de Bercy,  
75012 PARIS

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès Verbal de Signification ci après annexé.

**À LA DEMANDE DE :**

**COLLECTIF STOP LINKY MONTREUIL** c/o Hilly Isbrucker, 10 rue Baudin, 93100 MONTREUIL

— Elisant domicile en mon Etude

**VOUS SIGNIFIE ET VOUS REMETS COPIE :**

D'une lettre rédigée par Madame Annie Lobé, pour le collectif Stop Linky Montreuil en date du le 20 décembre 2016 à Montreuil portant « *sommation d'apporter les réponses aux questions posées lors de la réunion du 20 décembre 2016* »

D'un compte rendu de la Réunion « Instance de dialogue » tenue le mardi 20 décembre 2016 à 18h à la Mairie de Montreuil (93) au sujet des compteurs Linky, faisant état « *des questions posées et des réponses – ou non réponses – apportées classées par thème* » rédigé par Madame Annie LOBE en date du 24 décembre 2016.

**EN CONSEQUENCE, JE VOUS FAIS SOMMATION D'APPORTER, AVANT LE 15 JANVIER 2017, LES REPONSES AUX QUESTIONS POSEES LORS DE CETTE REUNION LISTEES DANS LEDIT COMTPE-RENDU**

SCP CHEVRIER de ZITTER  
& ASPERTI  
Huissiers de Justice Associés  
Audienciers près le TRIBUNAL de  
COMMERCE de PARIS

1 quai de la Corse  
75181 PARIS CEDEX 04

Tél. : 01 43 54 80 26  
Fax : 01 46 33 06 13

cdza@orange.fr





Acte ..... : AD20 \*\* SOMMATION DE FAIRE \*\*  
 Date ..... : 2/01/17  
 Dossier ... : 9790920 COLLECTIF STOP /JEAN PAUL MARTIN

Cet acte a été remis, par l'huissier de justice, suivant les déclarations qui lui ont été faites, dans les conditions indiquées ci-dessous :

**AU DOMICILE**

N'ayant pu obtenir sur place d'indications sur le lieu où rencontrer le destinataire, ces circonstances rendant impossible la signification à personne, la copie de l'acte pour :

>01<

**Monsieur Jacques JEAN PAUL MARTIN En  
 qualité de président du SIPPAREC**

a été remise, sous enveloppe fermée ne portant que l'indication des nom et adresse du destinataire de l'acte et le cachet de l'huissier apposé sur la fermeture du pli, à une

----> **PERSONNE PRESENTE** : Madame Fanny BECK  
 Directrice juridique  
 ainsi déclaré(e)  
 Et pour les besoins de la signification  
 173-175 rue de Bercy 75012 PARIS.  
 \* se situe au 17ème étage.

qui a accepté de recevoir l'acte. Un avis de passage a été laissé au domicile et la lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure civile avec la copie de l'acte a été adressée le 3/01/17 .

Chaque copie du présent acte comprend: 16 feuilles.

COUT en Euros	Enregistré
Emolument	32,18
Art A444-48: indemnité kilométrique	7,67
SOU MIS à T V A 20,000 %	-----
	39,85
T. V. A.	7,97
Taxe forfaitaire art 302 bis Y CGI	14,89
Débours: Affranchissement	1,26
	-----
T O T A L	63,97

QUENTIN DUHAMEL

